

Service : CABINET DU MAIRE
Rapporteur : Jacqueline FRASCA
Auteur de la note : PACTE pour Vauréal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

OBJET : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VAURÉAL DANS LA DEMARCHE « MA VILLE SE LIGUE » PORTÉ PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de sa séance du 17 juin 2026, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec l'éco-organisme ALCOME visant à réduire la présence des mégots dans l'espace public.

Néanmoins, le traitement du déchet ne constitue que la partie émergée de la problématique. Il apparaît indispensable d'inscrire cette action de lutte contre le tabagisme dans une politique municipale plus globale de santé publique, qui vise à renforcer et à structurer les actions municipales en matière de prévention des cancers en agissant sur les comportements, les environnements et les conditions de vie des habitants.

BASES LÉGALES

- Article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ;
- Articles L.1411-1 et suivants du Code de la santé publique relatifs à la politique de santé et à la prévention ;
- Programme « Ma Ville se Ligue » porté par la Ligue contre le cancer ;
- Convention conclue entre la commune de Vauréal et l'éco-organisme ALCOME, approuvée par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2026.

OPPORTUNITÉ ET DISPOSITIF DE LA DÉCISION

Le programme « **Ma Ville se Ligue** », élaboré par la Ligue contre le Cancer, offre aux collectivités un cadre d'action complet qui s'attaque à l'ensemble des facteurs de risque et de protection de la santé :

- **Promouvoir l'activité physique et sportive** pour tous les âges et favoriser les mobilités actives ;
- **Encourager une alimentation saine** et accessible dans nos structures et lors des événements communaux ;
- **Faciliter l'information et l'accès aux dépistages organisés** (cancers du sein, colorectal, col de l'utérus) ;
- **Créer des environnements sains** (préservation de la qualité de l'air, espaces sans tabac aux abords des lieux accueillant des enfants, aménagement urbain favorable à la santé) ;
- **Mener des actions éducatives et de sensibilisation** auprès des jeunes et des familles.

MODALITÉS

L'adhésion à « Ma Ville se Ligue » permet à la municipalité de bénéficier de l'expertise, des outils et de l'accompagnement du Comité départemental de la Ligue contre le Cancer pour :

1. Réaliser un état des lieux global des actions déjà menées par la ville (sport, restauration scolaire, environnement, soutien aux associations, etc.) ;
2. Identifier les besoins prioritaires de notre territoire ;
3. Co-construire un plan d'action pluriannuel adapté à Vauréal et visant la labellisation de la commune.

Pour concrétiser cette ambition et enclencher le partenariat avec la Ligue contre le Cancer, la commune doit formaliser sa volonté politique par **la signature de la lettre d'engagement officielle, dont un modèle est joint en annexe.**

SUIVI ET ÉVALUATION

Un bilan de la démarche, qui permettra d'évaluer l'opportunité de poursuivre, d'adapter ou de renforcer le plan d'action, sera présenté au Conseil municipal à l'issue de la première année de mise en œuvre.

Il précisera :

- les actions déjà existantes recensées dans le cadre du diagnostic ;
- les actions nouvelles, y compris celles conduites avec la Ligue contre le Cancer et dans le cadre de la convention ALCOME ;
- les moyens financiers mobilisés ;
- le nombre d'habitants concernés ou sensibilisés et les résultats obtenus ;
- les perspectives de poursuite et de développement de la démarche.

LABELLISATION « MA VILLE SE LIGUE »

L'engagement dans la démarche pourra conduire, à l'issue du processus prévu par la Ligue contre le cancer, à une labellisation de la commune « Ma Ville se Ligue ».

Cette labellisation permettra de valoriser l'engagement de la commune en faveur de la prévention des cancers et de la promotion de la santé.

Elle interviendra après la réalisation de l'état des lieux, du diagnostic et la définition d'un plan d'action adapté au territoire, selon les modalités définies avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

ANNEXE

Modèle de lettre d'engagement

CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

La signature de la lettre d'engagement n'engendre aucune dépense obligatoire pour la commune.

L'accompagnement méthodologique, le diagnostic et l'expertise apportés par la Ligue contre le Cancer sont dispensés à titre gracieux dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Les éventuelles dépenses nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action « Ma Ville se Ligue » seront soumises aux décisions budgétaires appropriées et inscrites au budget communal dans la limite des crédits disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **DÉCIDE** de l'engagement de la commune de Vauréal dans le programme global de prévention et de promotion de la santé « Ma Ville se Ligue », porté par la Ligue contre le Cancer ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement auprès du Comité départemental de la Ligue contre le cancer, conforme au modèle type annexé à la présente délibération, scellant l'entrée de la commune dans ce programme, ainsi que tout document afférent à ce projet.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'engager avec la Ligue contre le Cancer la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic local portant sur l'ensemble des axes du programme (activité physique, alimentation, dépistages, environnements sains et prévention) ;
4. **PRÉCISE** que le projet de plan d'action pluriannuel issu de ce diagnostic sera présenté au Conseil municipal préalablement à la signature de la convention finale de labellisation « Ma Ville se Ligue » ;
5. **S'ENGAGE** à mettre en œuvre ce programme à enveloppe budgétaire maîtrisée, toute dépense nouvelle éventuelle restant soumise au vote préalable de l'assemblée délibérante ;
6. **S'ENGAGE** à présenter au Conseil municipal d'un bilan annuel de déploiement de la démarche à l'issue de sa première année d'exécution.